

République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 24 juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CHALON Patrick, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, LARDIER Marie, ARBINET Ludivine, MOLIN Christian.

A l'exception de GLEIZES Aurélie, TALBOT Anne, CAPEL Cédric, VALLET Régine, FAFINSKI Caroline, DARRAS Emmanuel qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à VÉRET Béatrice, DUPAYAGE Laurence, DOUCHÉ Jérôme, HARO Serge, PETIT David, RAUX Christian. Ainsi que CADET Valérie, LOISON Sarah, BEAUJOIS Pauline et FATOUS Amandine, absentes non représentées.

Madame BONELLO Brigitte est élue secrétaire de séance.

Réf. : AW/PV

25D038

QUESTION N° 9 : DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1/2025

OBJET :

**DELIBERATION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N°1/2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
De modifier le budget primitif 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre 70

70323-518 : - 28 000.00 €

Chapitre 75

75888-020 : + 2 568.00 €

TOTAL RECETTES : - 25 432.00 €

DEPENSES

Chapitre 014

7391112-020 : + 5 525.00 €

Chapitre 67

673-020 : + 2 568.00 €

Chapitre 023

023-01 : - 33 525.00 €

TOTAL DEPENSES : - 25 432.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre 021

021-01 : - 33 525.00 €

Chapitre 041

xxx

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 25

238-322 : + 28 217.75 €

TOTAL RECETTES : - 5 307.25 €

DEPENSES

Chapitre 21

21318-020 : - 37 357,10 €

Chapitre 23

2313-211 : + 3 832.10 €

Chapitre 041

2313-322 : + 28 217.75 €

TOTAL DEPENSES : - 5 307.25 €

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 30 juin 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#